

CONCLUSION

Le Front commun a voulu présenter des recommandations qui soient les plus concrètes possibles. En effet, si certaines recommandations restent souvent au plan des principes, le Front commun a fait un effort marqué pour que ces principes se traduisent en un train de mesures concrètes. C'est ainsi que le Front commun a tenté d'apporter une dimension temporelle et financière à beaucoup de recommandations. En effet, il nous semblait important d'entrevoir les modalités de financement, de même que les échéanciers devant guider la mise en place des différentes mesures proposées.

Si le Front commun considère que, si toutes les recommandations contenues dans le présent mémoire doivent être mises en application, il faut surtout porter une attention particulière aux séquences de mise en oeuvre et à la stratégie d'implantation de la future politique de façon à s'harmoniser avec les objectifs de réduction et de diversion, tout en respectant la hiérarchie des 3R. En effet, beaucoup des programmes de gestion de déchets ont échoué en raison d'une mauvaise planification stratégique. Ainsi, les exemples allemands et français connaissent des lacunes majeures en raison d'un manque de planification des débouchés pour les matières récupérées. Une planification stratégique où tous les intervenants concernés travaillent ensemble aurait permis d'éviter ces fiascos. Il est de la première importance de porter autant d'attention à la mise en place des mesures qu'à la formulation des mesures elles-mêmes. À défaut de quoi, certains programmes de la future politique pourraient avoir des effets contraires à ceux escomptés et pourraient aller à l'encontre de la hiérarchie des 3R. La question de la mise en place des mesures doit être abordée par le biais des intervenants qui connaissent le mieux la problématique sur le terrain : les groupes environnementaux, les municipalités et les entreprises.

Le Front commun considère qu'au Québec, l'apport des groupes environnementaux doit être reconnu et intégré au processus de rédaction et de mise en place de la future politique et des programmes de gestion des déchets. La participation des citoyens, des citoyennes et des groupes environnementaux est cruciale. Le MEF doit intégrer les forces vives du milieu lors de l'étape de rédaction et de mise en place de la future politique. Cependant, cette intégration de l'apport des citoyens, des citoyennes et des groupes environnementaux doit se faire à la lumière des quatre prémisses suivantes :

- 1- Il faut absolument que tous les participants à l'élaboration de la future politique aient accès à l'information reliée à tous les aspects de la gestion des déchets au Québec. En effet, la problématique de la gestion des déchets est limitée par un manque d'informations adéquates. Pour combler cette lacune, il faudra procéder à plusieurs inventaires, caractérisations et enquêtes afin de faire le tour de la question. Les groupes environnementaux peuvent jouer un rôle primordial dans l'acquisition, dans la gestion, dans la diffusion des informations.
- 2- Le manque d'information pertinente et exhaustive vient en partie du caractère privé de plusieurs composantes de la gestion des déchets. Comme le processus d'élaboration de la politique de gestion des déchets dans lequel nous nous engageons doit analyser globalement tous les aspects de la gestion des déchets, le gouvernement doit faire en sorte que toutes mesures, toutes les actions, toutes les stratégies et toutes les structures à mettre en place soient publiques. Cette revendication du caractère public est justifiée par un souci d'harmonisation avec les objectifs de réduction.
- 3- Le succès de la future politique dépend des moyens que nous voudrions collectivement consentir pour la mettre en oeuvre. À cette fin, les groupes environnementaux qui s'impliqueront dans le processus d'élaboration de la future politique et dans les étapes de sa mise en oeuvre doivent être assurés que les coûts de mise en oeuvre de cette politique seront assumés de manière équitable. Il faut donc garantir que les producteurs des biens et des produits paieront pour toutes les activités reliées à l'après-vie de leurs produits et que la gestion de ces sommes soit publique et transparente.
- 4- Finalement, le succès de la future politique dépend surtout de la confiance des populations à l'endroit des organisations impliquées dans sa mise en oeuvre, que ce soit au niveau du MEF, de la société provinciale de gestion des matières résiduelles, des sociétés régionales ou des instances municipales. À cette fin, il est primordial de garantir que les limites territoriales de prise en charge de la problématique des déchets soient respectées de manière que la population interpellée sache que les moyens mis en oeuvre servent à régler *son* problème et non celui des régions voisines.